

Rapport de majorité N° 177/2019

Chemin des Cottages

Aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public

Demande de crédit destiné aux :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| - Travaux de génie civil | CHF 106'000.- TTC |
| - Travaux des Services industriels | CHF 38'500.- HT |
-

Nyon, le 14 avril 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La commission a siégé mardi 3 décembre 2019 à la Ferme du Manoir en présence de Madame la Municipale Roxane Faraut Linares et de son chef de service ad intérim Monsieur Jean-Marc Favre. Étaient également présents Madame Florence Darbre Gubbins, Messieurs Maurice Frei, Christian Karcher, Yves Leuzinger, Philippe-Jean Perret, Olivier Stalder, Bernard Ueltschi et Jacky Colomb président et rapporteur.

Les Commissaires ont pu poser toutes les questions qui les intéressaient, ils ont obtenu les réponses de la part de la Municipalité. Nous remercions Madame la Municipale et son chef de service pour leur disponibilité. La suite des débats s'est poursuivie par un échange exhaustif d'opinions divers ayant suscité quelques questions complémentaires à la Municipalité.

La commission s'est réunie à nouveau le lundi 10 février à la Ferme du Manoir. Les commissaires suivants étaient présents : Madame Florence Darbre Gubbins, Messieurs Maurice Frei, Christian Karcher, Pierre Wahlen en remplacement de Monsieur Yves Leuzinger démissionnaire, Philippe-Jean Perret, Olivier Stalder, Bernard Ueltschi et Jacky Colomb président et rapporteur.

Résumé du préavis

Le présent préavis a pour but de mettre une section du chemin des Cottages au même gabarit que celui existant sur le reste de son parcours. En effet il subsiste un étranglement d'environ 50 mètres de long à l'endroit de la parcelle 5222, cette dernière jusque-là ne faisait qu'une, avec la parcelle 897, elle a été divisée à l'occasion de la vente d'une partie du terrain pour construire l'immeuble cité dans le préavis. Jusque-là, elle constituait un verger qui s'étendait jusqu'à la limite de propriété empiétant actuellement sur le gabarit du chemin des Cottages.

Mise au gabarit et alignement de la chaussée

Le plan de quartier datant de 1969, fixe le gabarit du chemin et des constructions qui le bordent, une convention a été signée à cette époque pour régler les modalités de cet aménagement urbain : les propriétaires s'engageaient à céder une bande de terrain de 6 mètres de large pour l'élargissement, en contrepartie la Commune prenait en charge les coûts de réalisation des travaux.

C'est donc la construction à cet endroit d'un immeuble qui déclenche la mise en conformité du trottoir passant devant la parcelle 5222 et la continuation du gabarit existant pour le chemin des Cottages.

Résumé de la séance du 3 décembre

Sécurité des piétons et riverains

La sécurité des piétons sera améliorée avec la prolongation du trottoir côté Jura. Côté lac, le cheminement des piétons est délimité par un simple marquage au sol. Ce tracé est particulièrement étroit et n'assure ni la protection des piétons marchant sur ce côté du chemin, ni la sécurité de la sortie des propriétés individuelles sur la chaussée. Alors que le trottoir existant côté lac à l'angle du chemin de Bourgogne mesure 2,20 m., la largeur de la bande piétonne qui le prolonge, marquée au sol par une ligne jaune, n'est que de 70 cm. Cette configuration est difficilement acceptable, l'idéal serait de construire un véritable trottoir de ce côté-ci de la chaussée. Le coût supplémentaire pour cette construction est estimé par le service TEM à CHF 79'500.- TTC, La majorité de la commission juge ce prix hors de propos actuellement. Elle souhaite cependant que la bande réservée à la mobilité douce soit tracée en prolongement du trottoir existant soit en élargissant le trottoir marqué, soit en y ajoutant une bande cyclable afin de maintenir la circulation à distance de la haie et des entrées de propriétés sur toute la longueur du chemin. Il subsisterait ainsi une largeur de chaussée de 7,60 m. ce qui semblerait suffisant pour les besoins des usagers.

Des commissaires sont d'avis que le rétrécissement du chemin à cet endroit est une bonne chose et qu'il ne devrait pas être élargi. Le trottoir pourrait être réalisé sans élargissement de la chaussée et de la végétation pourrait alors être plantée sur la bande séparant la route du trottoir. Cet avis n'est pas partagé par une partie de la commission.

Éclairage public

Comme il est usuel, la réalisation d'un chantier de voirie s'accompagne de tous les aménagements de canalisations et éclairage public qui doivent être entrepris dans le secteur donné afin de mutualiser les travaux de creuse et génie civil. Dans le cas du chemin des Cottages, les services industriels veulent saisir l'opportunité du nouvel aménagement du chemin pour revoir la totalité du concept d'éclairage. Ils préconisent donc le remplacement des lampadaires existants sur toute l'étendue du chemin par des éclairages à LED. Il est maintenant reconnu que ces appareils consomment considérablement moins d'énergie, il semble donc raisonnable de procéder à ce changement. Certains commissaires ont argué que l'énergie grise (fabrication, transport et élimination) des lampadaires pourrait s'avérer plus dispendieuse que l'économie d'énergie réalisée. Cependant il n'existe pas, en cette occurrence, d'étude ayant chiffré ces paramètres, il est dès lors, difficile de mettre en balance les avantages et inconvénients de manière concrète.

En réponse à une question du Conseiller communal Jacques Hanhart, posée lors du dépôt du préavis 177/2019 concernant la technologie proposée pour l'éclairage (la question portait sur la nature des appareils installés et sur leur évolution possible), les services industriels précisent ce qui suit :

« Le tronçon routier concerné est un tronçon dont la vitesse de circulation est de 50 km/h, il doit respecter la norme 13-201 autant pour les véhicules à moteur que pour la sécurité des piétons. Les SIN ont effectué une simulation photométrique, et prévu des luminaires LED avec technologie d'abaissement qui permettra d'assurer un éclairage de qualité tout en limitant la puissance utilisée, conformément aux critères liés au label Cité de l'énergie actuel.

En complément, les SIN ont anticipé les futurs besoins que le Plan lumière pourra mettre en évidence, en optant pour un système de lampadaires évolutifs qui pourra s'adapter ultérieurement, le cas échéant au système d'éclairage dynamique ».

La Commission comprend par là que ces lampadaires pourront convenir à toutes adaptations futures en lien avec les nouvelles dispositions qui suivront l'adoption du plan lumière en ville de Nyon ou qui répondront à une nouvelle qualification de la circulation routière dans le quartier comme une zone 30 km/h par exemple.

En réponse à des questions complémentaires posées en cours de séance, les SIN précisent :

« Les mâts existants datent de plus de 35 ans et les armatures ont été remplacées, il y environ 19 ans avec des armatures reconditionnées.

Les nouveaux mâts seront plus petits que les existants et mesureront 8 mètres hors sol.

La durée de vie des LED de notre fournisseur est garantie 100'000 heures, à savoir qu'une année représente environ 4'500 heures de fonctionnement donc environ 22 ans.

Il est à noter également que le type de luminaires LED avec la technologie d'abaissement permettra d'assurer un éclairage de qualité tout en limitant la puissance utilisée, conformément aux critères liés au label Cité de l'énergie actuel.

Enfin, comme la réflexion du plan lumière a débuté, nous avons composé avec notre fournisseur pour choisir un luminaire de type évolutif au système dynamique et pourrons ainsi nous adapter aux mesures décidées dans le plan ».

Le nombre de candélabres passera de 7 à 8, un commissaire désirait savoir où serait implanté le nouveau :

« Le nouveau candélabre se trouve à l'extrémité ouest (coté jura) du chemin des Cottages en face de la construction du nouvel immeuble ».

La commission a entendu la Municipalité sur sa volonté d'étudier à moyen terme la mise en place d'une zone 30 km/h. Ce changement implique un certain nombre d'aménagements qui doivent intervenir en modification de la configuration de la chaussée et dans toute la zone considérée. Il suppose un financement particulier qui n'entre pas dans le cadre du présent préavis. Cependant il serait souhaitable que les aménagements actuels n'entrent pas en contradiction avec les perspectives annoncées par la Municipalité.

Résumé de la séance du 10 février 2020

Au cours de cette séance, une proposition d'amendement demandant la construction d'un trottoir sur le côté lac du chemin des Cottages, pour un montant supplémentaire de CHF 79'500.-, a été longuement examinée et finalement rejetée par la majorité de la commission.

Une autre discussion remettant en cause l'élargissement du chemin et préconisant la conservation de la bande herbeuse a finalement abouti à une décision de renvoi du préavis de la part d'une partie de la commission.

Conclusion

Le chemin des Cottages présente, depuis près de cinquante ans, un étranglement qui rend la circulation et le croisement des véhicules, spécialement les transports publics, difficile voire dangereux à cet endroit. Le respect de la convention signée en 1969 dans le cadre du plan de quartier implique que la Commune doive procéder aux travaux d'aménagement en compensation de la cession de la surface de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin. A cette occasion le trottoir côté nord du chemin sera construit en prolongation de l'existant. La sécurité des piétons, spécialement des enfants se rendant à l'école du Cossy sera grandement améliorée. L'éclairage public sera changé contre un système moderne et évolutif de lampadaires à technologie LED. Cependant l'absence de trottoir sur le côté sud du chemin n'assure pas la sécurité des bordiers ni des piétons cheminant et qui continuerons de le faire sur ce trajet. A terme c'est un vrai trottoir qui devrait être construit avec quelques aménagements du chemin permettant de réduire la vitesse à 30 km/h. La Municipalité devrait confirmer ses intentions et ne pas laisser passer l'opportunité d'abaisser la vitesse dans ce secteur hautement fréquenté par les élèves de l'école du Cossy et les personnes âgées de l'EMS de Bourgogne.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 177/2019 concernant le chemin des Cottages – Aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 106'000.- TTC à la Municipalité pour le financement des travaux d'élargissement de la chaussée et de prolongation du trottoir au chemin des Cottages. Le montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
2. d'accorder un crédit de CHF 38'500.- HT à la Municipalité pour financer les travaux relatifs au remplacement de l'éclairage public le long du chemin des Cottages. Ce montant sera porté au compte N° 9144.33 – *Eclairage public*, et viendra en augmentation du Capital de dotation des Services Industriels, dépense amortissable en 20 ans.

Madame
Florence Darbre Gubbins
Messieurs
Philippe-Jean Perret
Maurice Frei
Bernard Ueltschi
Jacky Colomb Président et rapporteur